

## Gymnastique artistique

### Règles de montée de niveau – équipes et individuel(le)s

Les règles de montées/descentes s'appliquent nominativement et ce même en cas de changement de club.  
Retrouvez la liste nominative des montées obligatoires sur [www.ufolepgym.com](http://www.ufolepgym.com)

#### Obligation de montée

Les gymnastes des équipes, ou en tant qu'individuel(le) N2, ayant réalisées un total supérieur ou égal à celui indiqué sur le tableau ci-dessous (86% du maximum possible) ont l'obligation de monter au niveau supérieur.  
Cela concerne l'ensemble des finales (A, B, C, etc.)

| Féminines individuelles |                    |        |
|-------------------------|--------------------|--------|
|                         | TOTAL max possible | Limite |
| Niveau 2                | 57,2               | 49,19  |
| Niveau 1                | 60,0               | 51,6   |

| Masculins individuels |                    |        |
|-----------------------|--------------------|--------|
|                       | TOTAL max possible | Limite |
| Niveau 2              | 88,2               | 75,85  |
| Niveau 1              | 93,0               | 79,98  |

| Féminines équipes |                    |        |
|-------------------|--------------------|--------|
|                   | TOTAL max possible | Limite |
| Niveau 8          | 174,4              | 149,98 |
| Niveau 7          | 179,2              | 154,11 |
| Niveau 6          | 193,6              | 166,50 |
| Niveau 5          | 200,0              | 172,00 |
| Niveau 4          | 163,2              | 140,35 |
| Niveau 3          | 166,8              | 143,45 |
| Niveau 2          | 171,6              | 147,58 |
| Niveau 1          | 180,0              | 154,80 |

| Masculins équipes |                    |        |
|-------------------|--------------------|--------|
|                   | TOTAL max possible | Limite |
| Niveau 6          | 273,6              | 235,30 |
| Niveau 5          | 285,6              | 245,62 |
| Niveau 4          | 239,4              | 205,88 |
| Niveau 3          | 250,2              | 215,17 |
| Niveau 2          | 264,6              | 227,56 |
| Niveau 1          | 279,0              | 239,94 |

#### Le joker

L'utilisation d'un « joker » est autorisée à savoir que dans les équipes devant monter, un(e) des gymnastes a le droit de rester dans le niveau dans lequel il (elle) a fait la finale.

#### Règles de descente de niveau

La **qualification ou la participation** à une finale quelle qu'elle soit (jeunes ou nationales - A, B, C ou D) implique l'impossibilité de descendre de niveau pour les gymnastes concernés.  
Cette règle s'applique à tous les niveaux de 8 à 2 compris.

#### Niveau 1 (masculin et féminin)

Les gymnastes des équipes, ou en tant qu'individuel(le), ayant réalisées un total supérieur ou égal à celui indiqué sur le tableau ci-dessus ne sont pas autorisés à redescendre.  
Pour les autres gymnastes ayant participé à la finale nationale, ils ne sont autorisés à redescendre qu'en niveau 2 maximum.

#### Le joker

L'utilisation d'un « joker » est autorisée à savoir que dans une équipe finaliste et non soumise à la règle de montée, un(e) des gymnastes peut redescendre d'un niveau.

#### Non finalistes

Les gymnastes d'une équipe ayant réalisée un total supérieur ou égal à la limite du tableau ci-dessus lors de sa phase qualificative aux finales (région vers finales jeunes ou demi-finales vers finales nationales) sont dans l'interdiction de descendre de niveau pour la saison à venir.

#### Demandes de dérogation

Les demandes de dérogations ne seront recevables que pour des gymnastes pris en tant qu'individus.  
En cas de demande pour des gymnastes d'une même équipe, merci de les regrouper sur le même formulaire.  
Elles sont à adresser par courriel à votre département **avant le 31 octobre 2018**.  
Il est possible de mettre en copie la CNS – [cns@ufolepgym.com](mailto:cns@ufolepgym.com), mais la demande ne sera recevable qu'après son envoi par la délégation départementale.

Vous devez **obligatoirement utiliser le formulaire type** et **passer par votre département**, autrement votre demande ne sera pas traitée.

Celui-ci est disponible sur le site [www.ufolepgym.com](http://www.ufolepgym.com)

**Cont@ct n°2 du 15 septembre 2018**